



Assemblée générale

Distr. générale
5 juillet 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 98 n) de la liste préliminaire*

Désarmement général et complet

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 59/78 de l'Assemblée générale. On y trouvera les observations du Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement concernant le rapport de 2004 du Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement, ainsi qu'un résumé des activités se rapportant récemment au désarmement et au développement entreprises par les départements et l'organisme partenaires du Groupe directeur.

* A/60/50 et Corr.1.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 59/78 de l'Assemblée générale, intitulée « Relation entre le désarmement et le développement ». Dans ladite résolution, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement (A/59/119) et prié le Secrétaire général de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du Programme d'action adopté à la Conférence internationale de 1987 sur la relation entre le désarmement et le développement¹ et de lui faire rapport à sa soixantième session.

II. Mesures prises

Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement

2. Le Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement. Ce document, qui constitue la première réévaluation de la question depuis l'adoption, en septembre 1987, du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, a contribué à relancer et à actualiser les débats sur cette question importante.

3. Le Groupe directeur a pris note des références faites dans le rapport du Groupe d'experts à diverses questions liées au désarmement et au développement, et en particulier aux questions suivantes : 1) rôle fondamental que joue la sécurité dans la définition de la relation entre le désarmement et le développement; 2) nécessité d'augmenter l'aide au développement pour favoriser le progrès économique et social dans les pays en développement; 3) nécessité de faire face aux diverses menaces que les armes légères illicites font peser sur le développement; 4) rôle déterminant joué par le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans le processus de maintien et de consolidation de la paix et de reconstruction après un conflit; 5) nécessité de prévenir les conflits pour éviter les coûts financiers, économiques et sociaux dévastateurs associés aux conflits civils ainsi qu'aux conflits armés entre États; 6) reconnaissance du fait que le terrorisme constitue une menace majeure pour le développement, eu égard à l'insécurité qu'il engendre et aux dommages que les actes de terrorisme peuvent infliger à l'économie des pays touchés, notamment en décourageant les investissements et en désorganisant des secteurs spécifiques de l'économie; 7) nécessité de limiter les dépenses militaires pour mettre davantage de ressources à la disposition du développement; 8) rôle précieux que peuvent jouer les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales en partenariat avec les gouvernements, en matière tant de désarmement que de développement.

4. Le Groupe directeur a également pris note des nombreuses recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts (A/59/119), notamment celles qui lui sont adressées et celles qui s'adressent au système des Nations Unies en général. À cet égard, il apprécie la remarque du Groupe d'experts selon laquelle il faut que les États Membres fassent preuve de volonté politique et que les ressources nécessaires

soient disponibles pour que l'ONU puisse jouer un rôle de premier plan dans la relation entre le désarmement et le développement.

5. Le Groupe directeur reconnaît l'importance de la recommandation incluse dans le rapport, selon laquelle les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales devraient s'employer davantage à conjuguer le désarmement, l'action humanitaire et les activités de développement. Il a désigné des points de contact au niveau opérationnel et se penche actuellement sur la manière de mieux intégrer les questions concernant le désarmement et le développement dans les activités des organismes compétentes des Nations Unies. Il examine également les moyens de mieux sensibiliser le public à la question, grâce à ses activités de communication.

6. Bon nombre d'activités que l'on peut ranger sous la rubrique du désarmement et du développement continuent d'être menées par divers éléments du système des Nations Unies, dans le cadre de leurs politiques et programmes respectifs, comme on le verra dans la présente section. Dans bien des cas, elles découlent de la nécessité de faire face aux multiples menaces que les armes légères font peser sur la stabilité et le développement dans nombre de sociétés. Il arrive que la relation désarmement-développement se trouve renforcée à l'occasion d'activités visant à aider des États Membres à améliorer la gestion de diverses questions liées à la défense. S'agissant des dépenses militaires, qui demeurent une question importante dans la relation désarmement-développement, le Secrétariat continue de s'employer avec énergie à promouvoir la transparence en matière d'armements, dans laquelle il voit un premier pas essentiel pour encourager la limitation des dépenses et décourager l'accumulation excessive d'armements.

7. Il convient de noter que l'exécution de bien des activités visant à promouvoir le désarmement et le développement est assujettie à l'existence de ressources suffisantes. Les difficultés financières de l'Organisation constituent encore des obstacles importants à cet égard. Aussi, comme ça a été le cas les années précédentes, l'accès à des fonds extrabudgétaires serait d'un précieux concours.

Activités entreprises par les départements et l'organisme partenaires du Groupe directeur

8. Le rapport précédent du Secrétaire général sur la relation entre le désarmement et le développement (A/57/167) présentait un résumé de certaines activités entreprises par les départements et l'organisme partenaires du Groupe directeur. On trouvera ci-après une description des activités menées au cours des deux dernières années.

9. Le Département des affaires de désarmement a organisé le 9 mars 2004, au Siège des Nations Unies, un colloque sur le désarmement et le développement qui visait à faciliter les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement. À la demande du Groupe d'experts, des experts indépendants² avaient été invités à faire des exposés sur divers aspects de cette relation³.

10. Le Département des opérations de maintien de la paix a pris la tête d'un processus interinstitutions regroupant 13 autres départements, institutions, programmes et fonds des Nations Unies⁴ qui avait pour objet d'élaborer conjointement un ensemble de politiques, directives et procédures appelées

« Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réinsertion ». Ces normes visent à fournir aux spécialistes en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) sur le terrain des directives claires et faciles à suivre pour améliorer la planification et la mise en œuvre des programmes de DDR. Elles préconisent une approche globale visant à mieux intégrer les dimensions désarmement, démobilisation et réinsertion, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des communautés accueillant d'anciens combattants. De fait, elles renforcent les rapports qui existent entre la DDR et les processus de développement à long terme. En outre, le Département a créé un service intégré de désarmement, démobilisation et réinsertion en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au sein de missions de maintien de la paix en Haïti et au Soudan, ce qui a permis d'appréhender les aspects désarmement et développement des programmes de manière plus globale. Des consultations se poursuivent afin d'identifier, au sein des missions de maintien de la paix, un cadre structurel et institutionnel approprié pour les opérations de DDR en vue de pousser plus loin la collaboration interinstitutions avec les autres organismes, programmes et fonds des Nations Unies. En outre, le Département, agissant conjointement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a fait établir une étude sur les missions intégrées. Consacrée à l'intégration d'un cadre structurel et institutionnel plus vaste en matière de maintien de la paix et dans les programmes d'aide humanitaire et de développement des partenaires. En même temps, il s'emploie à resserrer ses relations avec les partenaires du développement international, dont la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques, sur des questions telles que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité.

11. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en coopération avec le PNUD, a organisé à Lima, du 27 au 29 septembre 2004, un atelier sur le désarmement et le développement dans le cadre d'une action internationale visant à mieux faire connaître la relation qui existe entre les initiatives de désarmement et celles de développement. Cet atelier a pris en compte le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement (A/59/119). Y ont participé des représentants de 24 bureaux du PNUD dans la région, du Département des affaires de désarmement et du Centre régional, ainsi que d'organisations partenaires qui s'occupent de questions de désarmement, de sécurité et de développement. Les objectifs généraux de l'atelier étaient, notamment, d'encourager le dialogue sur le rapport susmentionné (A/59/119) et d'évaluer les enseignements à en tirer pour les activités dans la région; créer des synergies entre le PNUD et d'autres départements et organismes s'occupant de questions de désarmement et de développement, ce qui est considéré dans cette optique comme le meilleur moyen de renforcer une telle articulation; de concevoir et gérer des programmes permettant d'instaurer des conditions en matière de gouvernance et de sécurité favorables au développement, tels que le contrôle des armes légères, la réforme du secteur de la sécurité ainsi que la transparence et le contrôle des dépenses militaires.

12. L'Équipe spéciale du Département des affaires économiques et sociales sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement a organisé au Siège des Nations Unies, à New York, le 15 novembre 2004, une réunion d'experts à laquelle ont participé des groupes représentatifs d'universitaires, de professionnels, de départements et d'autres parties prenantes. Le but de la réunion était de réfléchir à l'élaboration du cadre stratégique du Département et à son insertion dans le cadre plus large de l'action menée par l'ONU pour intégrer la paix et le développement. Les experts présents à la réunion ont identifié six impératifs majeurs à prendre en compte lorsqu'on cherche à définir les moyens d'intégrer la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement :

- Premièrement, le sous-développement et l'éruption de violents conflits étant imbriqués l'un dans l'autre de façon relativement complexe, analyses et modes opératoires doivent être multidimensionnels.
- Deuxièmement, le secteur des affaires étant de plus en plus touché par les conflits, il est indispensable d'adopter une démarche qui associe tous les acteurs aux activités menées pour prévenir les conflits.
- Troisièmement, on reconnaît généralement la nécessité de mettre au point des approches sous-régionales, régionales et mondiales en ce qui concerne la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Dans ce contexte, une stratégie de développement au niveau mondial est indispensable pour intégrer dans l'économie mondiale les pays exposés à un conflit aussi bien que ceux qui en sortent.
- Il est indispensable par ailleurs de s'attaquer de façon globale aux causes systémiques qui sous-tendent les conflits.
- Il faut également traduire dans la pratique opérationnelle le travail considérable qui a été fait sur le plan théorique dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.
- Enfin, il faut pousser plus loin l'intégration et la coordination, tant au sein du système des Nations Unies qu'avec les partenaires extérieurs, en recourant à des moyens efficaces plutôt que par le biais de structures rigides.

Le Département s'est inspiré des conclusions de la réunion d'experts pour intégrer la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement.

13. Indépendamment de la réunion d'experts, le Département des affaires économiques et sociales continue de mener diverses activités de coopération technique en rapport avec les conflits, le développement et le désarmement. En partenariat avec l'Université du Ghana et le Programme de formation à la gestion des conflits internationaux de la Scuola Superiore Sant'Anna de Pise (Italie), il a établi à Accra le Programme de formation à la consolidation de la paix et à la bonne gouvernance à l'intention du personnel civil africain, de façon à créer une équipe de civils africains professionnellement qualifiés et bien formés, capable d'appuyer les opérations de paix. À ce jour, plus de 200 civils africains appartenant à 29 pays d'Afrique ont participé aux activités suivantes : cours de base en matière d'opérations de paix; ateliers de formation des formateurs; cours spécialisés à l'intention des gardiens de prison, cours sur l'observation des élections et cours sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

14. Le projet de renforcement des capacités de gestion des conflits du Département des affaires économiques et sociales est opérationnel en Afrique subsaharienne depuis quatre ans et vise à renforcer la capacité des institutions africaines de prévoir, analyser et réagir avec efficacité dans les situations de conflit. Ce projet régional offre notamment : a) une formation à l'analyse des conflits, à la médiation, à la négociation et au développement après les conflits, à l'intention des fonctionnaires et des responsables de la société civile; b) des conseils pratiques et une assistance technique pour renforcer les capacités des institutions de gouvernance à gérer le conflit; c) le portail sur la consolidation de la paix, base de données interactive en ligne et outil d'échange qui contribue à renforcer les capacités de ceux qui s'intéressent à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix au sein des organisations non gouvernementales et de la société civile en Afrique subsaharienne.

15. En collaboration avec les praticiens africains de la transformation des conflits, le Département des affaires économiques et sociales a organisé des ateliers de formation thématiques sur les sujets suivants : analyse des conflits et réaction rapide, développement et conflits, compétences en matière de médiation et de négociation et conception de systèmes de gestion des conflits. Les supports didactiques sont fournis aux universités, aux instituts de gestion et aux ONG d'Afrique subsaharienne qui les adaptent et les intègrent dans leurs programmes ordinaires. Au cours de l'année écoulée, des ateliers de formation de formateurs ont été organisés à l'intention de 25 enseignants appartenant à 15 institutions sur l'ensemble du continent et ces ateliers sont actuellement reproduits dans les pays suivants : Ghana, Kenya, Liberia, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe.

16. Le portail sur la consolidation de la paix, base de données en ligne à laquelle contribuent plus de 2 000 organisations qui s'intéressent à la question des conflits, favorise la formation de réseaux et le partage de l'information entre les organismes de consolidation de la paix. Le Département des affaires économiques et sociales collabore maintenant officiellement avec l'Union africaine au lancement conjoint d'un portail qui sera étendu aux pays francophones. Il s'emploie également, en collaboration avec l'Organisation des États américains et d'autres organisations régionales, à élargir le portail de façon à desservir l'Amérique centrale et latine, l'Europe de l'Est et la Communauté d'États indépendants ainsi que d'autres régions. Grâce à la collaboration avec le Département des affaires de désarmement, le portail est devenu une source d'information précieuse en ce qui concerne le désarmement dans le cadre de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix, dans la mesure où le désarmement est l'un de 10 domaines thématiques proposés. On trouve également dans le portail les profils de 80 ONG d'Afrique actives en matière de désarmement.

17. À sa septième session, tenue du 14 au 18 mars 2005, le Comité des politiques de développement a étudié un thème concernant la reconstruction, le développement et la paix durable dans les pays se relevant de conflits. Dans son rapport (E/2005/33), il a montré que les liens entre la pauvreté et les conflits sont extrêmement complexes et présentent de multiples dimensions. De nombreux conflits éclatent dans des pays pauvres où le capital humain est réduit. En ce qui concerne la reconstruction après les conflits, le Comité a souligné qu'une attention particulière devait être accordée à la réinsertion sociale des personnes impliquées dans des violences. À cette fin, la loi devait interdire aux médias de promouvoir la

mésentente et la haine. Le Comité a également proposé que soit créé à l'ONU un service de veille chargé d'identifier les pays où des conflits risquent le plus d'éclater et que soit constitué un fonds d'aide à la reconstruction après les conflits pour servir d'instrument de coordination rapide de l'aide des donateurs.

18. Le Programme des Nations Unies pour le développement poursuit ses activités spécifiques en vue de mieux faire saisir les relations entre le désarmement et le développement. Ses principaux domaines d'activité portent sur nombre des grandes questions mises en lumière par le Groupe d'experts gouvernementaux, comme indiqué ci-dessous.

- **Contrôle des armes légères.** Depuis 1998, le PNUD aide à faire face aux dangers que pose la prolifération des armes légères en concevant des projets qui visent à s'attaquer au problème sous l'angle du développement. La théorie qui sous-tend ces initiatives s'appuie sur le fait que dans les situations d'après conflit, les armes demeurent aux mains d'individus et de groupes qui se retrouvent confrontés à une absence de sécurité publique, sans emploi et privés de moyens de subsistance. Par son approche dite « développement contre microdésarmement », le PNUD a encouragé la mise en place d'activités de développement en échange d'une remise volontaire des armes par les communautés. Entre autres activités, le PNUD a également appuyé des initiatives nationales visant à sensibiliser le public au microdésarmement et à son impact sur le développement; suggéré des réformes législatives en ce qui concerne la détention et l'utilisation d'armes à feu; fourni un cadre de référence aux gouvernements nationaux pour les aider à faire face aux dangers que pose la prolifération des armes légères. Depuis 2003, il appuie activement des programmes de contrôle et de réduction des armes légères au Kosovo ainsi que dans des pays comme l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Ghana, le Honduras, les Îles Salomon, le Kenya, le Niger, la Serbie-et-Monténégro, la Sierra Leone et la Somalie. Le PNUD a également contribué à des projets régionaux sur le contrôle des armes légères dans les Balkans, en Amérique centrale et dans la région des Grands Lacs en Afrique.
- **Réduction et prévention de la violence armée.** Le PNUD a élargi le champ de ses activités depuis quelques années et s'intéresse désormais aussi à la réduction et à la prévention de la violence armée, reflétant ainsi l'idée qui fait de plus en plus son chemin, selon laquelle le contrôle des armes légères (et le désarmement) ne sont qu'un seul élément d'une démarche globale visant à réduire et à prévenir la violence armée et améliorer la sécurité. Il a axé son appui à la réduction de la violence armée sur des mesures à long et à court terme, dans le cadre d'une approche plus générale de la sécurité publique. Tirant parti de son vaste éventail de programmes, il a choisi deux grands domaines d'intervention stratégiques : a) renforcement de l'intégration des stratégies de prévention et de réduction de la violence armée dans les plans et politiques nationaux de réforme du secteur de la sécurité et b) établissement de liens avec d'autres secteurs tels que l'éducation, la culture, les sports et la création d'emplois. Par ce type d'assistance, le PNUD contribue à combler le fossé entre les partisans de méthodes de répression « dures » pour assurer la sécurité publique et ceux qui se préoccupent essentiellement des aspects sociaux et de développement liés au crime et à la violence. Il a appuyé une

telle approche de la réduction de la violence armée dans un certain nombre de pays, dont la Colombie, El Salvador, Haïti et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

- **Désarmement, démobilisation et réinsertion.** Depuis le début des années 90, le PNUD appuie la gestion et l'exécution de programmes de DDR, notamment dans le contexte du maintien de la paix. En tant qu'organisme de développement qui se voit souvent confier la responsabilité de mettre en œuvre ou de gérer les aspects à plus long terme de la réinsertion d'anciens combattants, il vise surtout à appuyer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion durables des anciens combattants dans des processus de redressement plus vastes et ce, afin de faciliter la consolidation de la paix et la réconciliation nationales, de régler les questions liées à la sécurité et d'assurer d'autres moyens de subsistance à ce groupe à haut risque. Dans des contextes de maintien de la paix comme en Haïti et au Soudan, le PNUD collabore étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organismes, fonds, et départements des Nations Unies pour mettre au point une démarche commune de l'ONU en matière de DDR, dans le cadre d'opérations de soutien à la paix « intégrées ». Une telle collaboration renforce les capacités et les compétences des organisations de maintien de la paix en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; approfondit les stratégies et les programmes; améliore la gestion des moyens financiers et des contributions du système des Nations Unies; assure la continuité entre les fonctions de sécurité et les aspects militaires du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ainsi que l'élargissement des processus de transition et de reconstruction. La participation du PNUD assure également le succès de la stratégie de désengagement de la mission et garantit un suivi après son départ. Dans les contextes autres que celui du maintien de la paix, le PNUD assume une part plus large des fonctions de programmation, de coordination et d'exécution en matière de DDR, en raison de l'absence de mission. Il a fourni un appui aux activités de DDR dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans les pays suivants : Afghanistan, Angola, Côte d'Ivoire, El Salvador, Haïti, Libéria, Mozambique, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Soudan. Dans des contextes autres que le maintien de la paix, il a fourni un appui aux activités de DDR dans les pays suivants : les Comores, le Congo, les Îles Salomon, le Niger, la République centrafricaine et la Somalie.

Notes

- ¹ Voir *Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, New York, 24 août-11 septembre 1987* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8).
- ² Le groupe d'experts était composé de Lawrence Klein, prix Nobel d'économie et associé à Economists Allied for Arms Reduction; de Sir Richard Jolly, ancien coordonnateur principal pour le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement; de Sarah Meek, chef du Programme de gestion des armes à l'Institut d'études sur la sécurité (Afrique du Sud).
- ³ Pour les interventions des experts indépendants, voir « Symposium on the relationship between disarmament and development », Occasional Paper Series n° 9 (Département des affaires de désarmement, novembre 2004).

⁴ Outre le Département des opérations de maintien de la paix, on comptait parmi les participants le Département des affaires de désarmement, le Département des affaires politiques, le Département de l'information, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé.
